

N°DCA-2021-052

- Membres théoriques :
20
- Membres en exercice :
20
- Membres présents :
15
- Pouvoirs :
2
- Votants :
17

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**EVOLUTION DES RESSOURCES ET CHARGES PREVISIBLES
POUR L'ANNEE 2022**

Le 02 décembre 2021, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 16 novembre 2021, s'est réuni à la Direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 15 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Pierrette CANU, Louisa COUPPEY, Virginie LUCOT-AVRIL, Christine MOREL.
MM. Nicolas BERTRAND, Olivier BUREAUX, Gérard COLIN, Guillaume COUTEY, Julien DEMAZURE, Dominique METOT, Florent SAINT-MARTIN, Didier TERRIER.

Suppléants

MM. Pierre AUBRY, Hervé GUERARD.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel hors classe Stéphane GOUEZEC, le Colonel Rémy WECLAWIAK, le Colonel Thierry SENEZ, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Commandant Julien HURE, le Capitaine Jean-Bernard BOCLET, l'Adjudant-Chef Philippe SEVESTRE, Pascal GRESSER, Payeur départemental et Mme Gladys TEINTURIER.

III. Membre de droit :

M. Pierre-André DURAND, Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime.

IV. Pouvoirs :

Madame Claire GUEROULT à Monsieur André GAUTIER,
Madame Dominique TESSIER à Monsieur Nicolas BERTRAND.

Étaient absents excusés :

Mmes Chantal COTTEREAU, Claire GUEROULT, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK - représentée, Dominique TESSIER.

MM. Bastien CORITON - représenté, Nicolas ROULY, Jean-Pierre THEVENOT, le Capitaine Nicolas VACLE – représenté, le Lieutenant Jérôme ANQUETIL.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
<i>Toutes</i>	<i>Tous</i>	<i>Tous</i>

*

* *

Vu :

- *le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1424-35,*
- *la délibération n°2017-CA-33 autorisant la signature de la convention de partenariat 2018-2021 entre le Département et le Sdis de la Seine-Maritime.*

*

* *

Comme les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants, le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) est soumis à une préparation budgétaire intégrant une phase de débats dans le cadre de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pluriannuel puis un vote du budget primitif annuel.

En parallèle, conformément à l'article L.1424-35 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Sdis 76 doit conduire une démarche destinée à permettre à ses principaux financeurs d'inscrire dans leurs budgets respectifs les crédits nécessaires à son financement.

Ainsi, il doit adopter deux délibérations :

- une première portant sur l'évolution de ses ressources et de ses charges prévisibles qui doit être transmise au Conseil départemental afin qu'il vote sa contribution au Sdis,
- une seconde portant fixation du montant prévisionnel des contributions des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui doit être notifiée avant le 1^{er} janvier de l'exercice concerné.

Le présent rapport traite de l'évolution des ressources et des charges prévisibles du Sdis 76 pour l'exercice 2022.

Celui-ci intervient dans un calendrier différent de l'exercice précédent. En effet, le vote du budget primitif interviendra courant mars prochain et intégrera les résultats de l'exercice 2021. Les orientations budgétaires interviendront dans les deux mois qui le précède, conformément à la réglementation.

Cette première étape du cycle budgétaire 2022 a pour objet d'évoquer les principales évolutions des dépenses prévisionnelles ainsi que les financements, notamment en provenance du Conseil départemental.

Ce rapport développera les évolutions des ressources (I) et des charges (II) prévisionnelles telles qu'elles se profilent pour 2022, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

Cela permettra de visualiser les grands équilibres prévisionnels du budget du Sdis76 pour l'exercice à venir (III).

I – Les recettes prévisionnelles

A – Les recettes de fonctionnement

En millions d'euros	Budget 2021	Perspectives 2022	Evolution en valeur	Evolution en pourcentage
Contribution du Département	46,931	47,231	0,300	0,64%
Contribution des communes et EPCI	36,883	37,694	0,811	2,20%
Autres recettes	5,008	5,025	0,017	0,34%
Ressource d'ordre en provenance de la section d'investissement	0,150	0,150	0,000	0,00%
Sous-total	88,972	90,100	1,128	1,27%

Les recettes d'exploitation annuelles du Sdis76 devraient progresser de près de 1,13 M d'€ en 2022, soit une progression de 1,27 %.

Le fonctionnement du Sdis 76 est principalement financé par les collectivités qui l'administrent.

Les contributions

Les contributions du Département, des communes et des EPCI représentent plus de 94 % des recettes de fonctionnement.

- la contribution du Département :

Le Département est le 1^{er} financeur de l'Etablissement. Le partenariat entre les deux entités est entériné au travers d'une convention qui couvre la période 2018-2021. Au regard du contexte électoral et du changement de gouvernance intervenus au cours de l'exercice 2021, la convention actuelle est prolongée d'une année. En conséquence, la contribution du Département est projetée à + 300 K € par rapport à 2021.

- les contributions apportées par le bloc communal :

Les contributions appelées auprès des communes et intercommunalités constituent la seconde source de financement du Sdis 76.

Le montant de leur participation est plafonné par le niveau de l'inflation.

L'indice des prix à la consommation de septembre, traditionnellement utilisé pour le calcul des contributions, s'établit à 2,2 %.

Ainsi, la contribution du bloc communal s'établit à 37,694 M€, en application de ce taux.

Les autres recettes

Les autres recettes réelles devraient rester marginales dans la mesure où elles représentent 5,58 % des ressources annuelles du Sdis et restent globalement stables

Elles sont principalement rythmées, d'une part, par les interventions soumises à facturation ; notamment les carences pour lesquelles le travail transversal avec les SAMU permet de fiabiliser leur computation.

D'autre part, les recettes réelles tiennent compte de la reprise de provision réalisée dans le cadre du protocole d'accord syndical dont le dimensionnement s'effectue sur la base des dépenses prévisionnelles au terme de l'exercice 2021.

Les opérations d'ordre

La valorisation de l'action des agents du service sur le patrimoine du Sdis 76 devrait être identique à l'exercice passé et les crédits inscrits dans le cadre des travaux en régie serait donc stabilisé à 150 K €.

B – Les recettes d’investissement

En millions d'euros	Budget 2021	Perspectives 2022	Evolution en valeur	Evolution en pourcentage
FCTVA	1,796	1,848	0,052	2,90%
Affectation résultats	0,000	1,400	1,400	NC
Subventions	0,780	2,392	1,612	206,67%
Virement en provenance de la section de fonctionnement	1,100	1,315	0,215	19,55%
Emprunts	7,099	7,377	0,278	3,92%
Sous-total	10,775	14,332	3,557	33,01%

Le Sdis 76 poursuit sa démarche de diversification de ses modes de financement de l’investissement.

Le fonds de compensation de la TVA

Le montant du FCTVA est estimé à 1,848 M €. Ce montant correspond à 16,404 % du montant prévisionnel des dépenses d’investissement réalisées sur l’exercice 2021 et éligibles au dispositif. Il a pour objet la compensation par l’état aux collectivités et à leurs établissements de la charge de TVA supportée sur les dépenses réelles d’investissement de l’exercice antérieur.

Les subventions

Seules les subventions ayant d’ores et déjà été attribuées ou ayant fait l’objet d’un accord de principe de nos principaux partenaires (Centres Nucléaires de Production d’Electricité de Penly et Paluel, Grand Port Maritime du Havre et de Rouen) sont projetées sur l’exercice 2022 pour un montant de 159 K €.

Les versements des participations au titre de la nouvelle politique immobilière connaissent une forte évolution consécutive à l’avancée des opérations programmées. Elles sont attendues à un montant prévisionnel de 2,233 M€ dont près de 1,465 M€ sont en provenance du Conseil départemental.

Pour mémoire, le Conseil départemental s’engage à financer les travaux réalisés dans le cadre de la Nouvelle politique immobilière (NPI), à hauteur de 20% du montant HT des opérations.

Virement en provenance de la section de fonctionnement

A ce stade, il est prévu un autofinancement volontaire de la section d’investissement à hauteur de 1,4 M € et complémentaire de 1,315 M € dans le cadre du financement de la première tranche de la nouvelle politique immobilière.

Lors de l’intégration des résultats de l’exercice 2021, cet autofinancement pourra être ajusté.

Les emprunts

Dans l’attente de la reprise du résultat lors du vote du budget primitif 2022

L’emprunt est calibré de manière à équilibrer la section d’investissement.

II – Les dépenses prévisionnelles

Au regard de la situation économique et de l’inflation sur les matières premières, le Sdis 76 a tenté de contenir ses dépenses. Cependant, le Service devra être attentif à l’évolution de certains postes de dépenses sous tension.

Pour autant, à ce stade, le Sdis 76 s’inscrit dans les engagements pris auprès du Conseil Départemental qui conduisent à devoir maîtriser globalement les dépenses de fonctionnement du Sdis76.

A – Les charges de fonctionnement (hors frais financiers et amortissements)

En millions d'euros	Budget 2021	Perspectives 2022	Evolution en valeur	Evolution en pourcentage
Chapitre 011 - charges à caractère général	10,325	11,050	0,725	7,02%
Chapitre 012 - charges de personnel	69,823	69,851	0,028	0,04%
Chapitre 65 - autres charges courantes	1,014	1,146	0,132	13,02%
Chapitre 67 - charges exceptionnelles	0,024	0,018	-0,006	-25,00%
Chapitre 68 - provisions	0,272	0,200	-0,072	-26,47%
Chapitre 023 - virement à la section d'investissement	1,100	1,315	0,215	19,55%
Dépenses imprévues	0,528	0,382	-0,146	-27,65%
Sous-total	83,086	83,962	0,876	1,05%

L'évolution des différents postes de dépenses devrait être la suivante :

Les charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent plus de 13 % des dépenses de la section.

Le service s'inscrit dans la continuité des efforts produits depuis plusieurs années. Cependant, l'évolution de l'inflation viendra peser sur les gros postes de dépenses tels que les fluides, le carburant et sur l'achat des matières premières qui demeurent, nécessairement, des dépenses incompressibles.

Par ailleurs, les effets de la crise sanitaire ont un impact non négligeable sur l'évolution des tarifs unitaires en matière de tenues de protection, de masques, de gants et de produits d'entretien. Les protocoles sanitaires étant maintenus, l'évolution des prix associée à une consommation soutenue concourent à la progression de ce chapitre.

Pour autant, le service poursuit sa démarche de maîtrise des dépenses notamment dans le cadre de mutualisations avec le Département mais également les groupements de commandes avec les Sdis limitrophes.

Les charges de personnel

Les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses de la section de fonctionnement et représente ainsi plus de 83 % des dépenses de la section.

Ce chapitre affiche une stabilité qui s'explique uniquement par la suppression de la sur-cotisation dont l'ajustement a été intégré au budget supplémentaire 2021. Aussi, l'évolution retraitée des ajustements opérés au cours de l'exercice affiche en réalité une progression de 1,45 %, soit 995 K €.

En accord avec les organisations syndicales, le service va poursuivre sa politique de recrutement.

Les autres charges courantes

Elles sont projetées en hausse de plus de 13 %, essentiellement en raison de l'augmentation de la subvention d'équilibre au budget annexe.

Ce dernier connaît des progressions non sans impacts sur le budget principal au travers de la subvention d'équilibre. Cela s'explique par deux facteurs :

- l'évolution des prix des matières premières sur les denrées alimentaires et produits d'entretien,

- la mise en œuvre de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, Loi dite EGALIM, laisse envisager une hausse des dépenses de fonctionnement.

Cette hausse est néanmoins atténuée par une baisse de fréquentation en lien avec la mise en œuvre du télétravail, notamment sur le site de la Direction.

Les charges exceptionnelles

Bien que peu prévisibles, le Sdis 76 espère maîtriser l'évolution des crédits prévus pour faire face au versement d'intérêts moratoires en cas de retard de paiement, aux annulations de titres d'exercices antérieurs ou aux éventuelles remises gracieuses.

Le Service se réserve la possibilité de recourir aux dépenses imprévues pour régulariser les éventuelles dépenses ou indemnités à verser dans le cadre de contentieux.

Les provisions

Dans le cadre du compte personnel de formation, il convient de poursuivre la logique d'abondement de cette provision à hauteur de la monétisation des droits nouveaux au titre de l'année 2022.

Le virement à la section d'investissement

Le montant de cet autofinancement de la section d'investissement pourra être déterminé lors du vote du budget au regard du solde de la section de fonctionnement et à l'occasion de l'intégration du résultat de l'exercice 2021.

Les dépenses imprévues

Leur montant permettra de faire face rapidement à des aléas budgétaires et sera calibré lors du vote du budget suivant le solde de la section d'exploitation sans pouvoir dépasser 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

B – Les dépenses d'investissement (hors frais financiers et amortissements)

En millions d'euros	Budget 2021	Perspectives 2022	Evolution en valeur	Evolution en pourcentage
Crédits de paiement des autorisations de	15,555	19,299	3,744	24,07%
Dépenses hors autorisations de programme	0,020	0,770	0,75	3750,00%
Travaux en régie et autres opérations d'ordre	0,150	0,150	0	0,00%
Dépenses imprévues	0,736	0,051	-0,685	-93,07%
Sous-total	16,461	20,270	3,809	23,14%

L'essentiel des dépenses de cette section est consacré au plan d'investissement du Sdis.

Ces dépenses se ventilent de deux manières :

- les dépenses d'investissement hors autorisations de programme : elles devraient correspondre à des achats ponctuels pour le Pôle financier (frais d'insertion pour les marchés ayant trait à des acquisitions en investissement) ainsi que les frais afférents au reconditionnement des matériels roulants dont le volume financier sera intégré dans le prochain Plan Pluriannuel d'Equiperment (2023-2026) ;

- les dépenses d'investissement en autorisations de programme (AP) : ces dépenses sont majoritairement matérialisées dans des autorisations de programme approuvées par le conseil d'administration.

Elles retracent essentiellement :

- les dépenses afférentes au Plan pluriannuel d'Équipement (PPE),
- les dépenses portant sur les bâtiments, qu'elles relèvent ou non de la nouvelle politique immobilière (NPI).

Ainsi, les crédits de paiement (CP) pour 2022 devraient être envisagés, après d'éventuels ajustements d'ici au vote du budget 2022, comme suit :

N°d'AP	Libellé de l'autorisation de programme	CP 2022
2013000002	Modernisation des outils informatiques	71 890,93 €
2019000001	Matériels non opérationnels	526 668,85 €
2019000002	Matériels d'intervention courants	928 252,80 €
2019000003	Matériels roulants et naviguants	3 142 575,21 €
2019000004	Matériels de formation et de pratique des activités physiques et sportives	35 582,66 €
2019000005	Matériels du SSSM	85 692,73 €
2019000006	Projet e-Secours	246 000,00 €
Total équipements divers		5 036 663,18 €

N°d'AP	Libellé de l'autorisation de programme	CP 2022
2018000001	Sécurité dans les établissements du Sdis	12 335,97 €
2018000002	Développement durable et économies d'énergie	416 731,57 €
Sous-total immobilier hors NPI		429 067,54 €
2014000012	Construction du CIS Le Havre Sud	4 585 000,00 €
2017000004	Construction CIS Duclair	30 000,00 €
2018000003	Construction CIS Fécamp	310 000,00 €
2019000007	Construction CIS Les-Grandes-Ventes	1 959 000,00 €
2019000008	Construction Malaunay Montville	2 600 000,00 €
2020000001	Construction Bosc-Le-Hard	610 000,00 €
Sous-total NPI		10 094 000,00 €
Total Immobilier		10 523 067,54 €
Total des CP 2022		15 559 730,72 €

Les dépenses relatives à la NPI progressent à concurrence de l'évolution des différents chantiers.

En effet, il convient de noter, notamment, le démarrage des travaux de construction du Cis Le Havre Sud (après une longue période de dépollution du terrain), des Cis Des Grandes-Ventes et de Bosc-Le-Hard au cours de l'exercice 2021.

Par ailleurs, à ce stade, il est envisagé, lors du vote du budget primitif 2022, d'une part de renouveler des autorisations de programme notamment en matière de réfection et aménagement du patrimoine bâti. D'autre part, les dépenses prévisionnelles relatives à la réfection des toitures ou encore des façades nécessitent de prévoir une planification pluriannuelle.

Les dépenses imprévues

En cas d'aléas ou pour faire face à des besoins nouveaux, un montant de 51 K€ est prévu sur ce chapitre.

C – Les amortissements, leur neutralisation et les opérations d'ordre patrimoniales

En millions d'euros	Budget 2021	Perspectives 2022	Evolution en valeur	Evolution en pourcentage
Amortissements des dépenses	8,164	8,571	0,407	4,99%
Amortissements des recettes	0,317	0,485	0,168	53,00%
Neutralisation de l'amortissement des opérations en lien avec des biens immobiliers	1,982	1,968	-0,014	-0,71%
Opérations d'ordre patrimoniales en dépenses	0,150	0,170	0,02	13,33%
Opérations d'ordre patrimoniales en recettes	0,150	0,170	0,020	13,33%
Sous-total	5,865	6,118	0,253	4,31%

La dotation aux amortissements est une opération d'ordre destinée à permettre l'autofinancement du renouvellement des équipements structurants.

L'amortissement des subventions d'équipements ainsi que la neutralisation des amortissements des opérations immobilières et des subventions d'équipements versées permettent au contraire d'atténuer l'impact de la dotation sur la section de fonctionnement.

D – Les annuités d'emprunts

En millions d'euros	Budget 2021	Perspectives 2022	Evolution en valeur	Evolution en pourcentage
Chapitre 16 - remboursement du capital	0,179	0,180	0,001	0,56%
Chapitre 66 - paiement des intérêts	0,021	0,020	-0,001	-4,76%
Sous-total	0,200	0,200	0,000	0,00%

Au 31 décembre 2021, le Sdis76 sera endetté à hauteur de 2,21 M €, soit le capital restant dû sur les emprunts souscrits au titre des programmes de travaux 2016 et 2019.

Le capital restant dû est composé à 57 % par des taux fixes et 43 % par des taux variables.

III – Les grands équilibres prévisionnels du budget du Sdis 76 pour 2022

Aujourd'hui, le budget prévisionnel pour 2022 s'établit comme suit :

Section de fonctionnement				
En millions d'euros	Budget 2021	Perspectives 2022	Evolution en valeur	Evolution en pourcentage
Charges de fonctionnement	83,086	83,962	0,876	1,05%
Intérêts des emprunts	0,021	0,020	-0,001	-4,76%
Amortissements dépenses	8,164	8,571	0,407	4,99%
Total	91,271	92,553	1,282	1,40%

	Budget 2021*	Perspectives 2022	Evolution en valeur	Evolution en pourcentage
Total des recettes de fonctionnement	91,271	92,553	1,282	1,40%

Ainsi, les dépenses de fonctionnement devrait s'élever à 92,553 M €.

Retraité des dépenses imprévues et du virement à la section d'investissement, le budget de fonctionnement s'établirait à 90,86 M € permettant de confirmer le respect des engagements pris auprès du Département.

Le Sdis76 devra, néanmoins, resté vigilant sur la maîtrise de ses charges de gestion dans le futur dans un contexte de reprise d'une inflation plus soutenue et absorber des dépenses nouvelles à venir.

Les dépenses d'investissement se projettent à 23,073 M €.

Section d'investissement				
En millions d'euros	Budget 2021*	Perspectives 2022	Evolution en valeur	Evolution en pourcentage
Equipements et travaux	16,611	20,440	3,829	23,05%
Capital des emprunts	0,179	0,180	0,001	0,56%
Neutralisation	1,982	1,968	-0,014	-0,71%
Amortissements recettes	0,317	0,485	0,168	53,00%
Total	19,089	23,073	3,984	20,87%

	Budget 2021*	Perspectives 2022	Evolution en valeur	Evolution en pourcentage
Total des recettes d'investissement	19,089	23,073	3,984	20,87%

Pour assurer l'équilibre de la section d'investissement, les recettes d'emprunt sont temporairement abondées dans l'attente de la reprise des résultats par anticipation lors du vote du budget 2022.

*

**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le Président du Conseil d'administration,
Signé électroniquement, le 06/12/2021
Andre GAUTIER, Président CASDIS

André GAUTIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20211202-DCA-2021-052-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2021

Affichage : 07/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

